

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1203 du 04/10/2023

Délégation de signature du 2 octobre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
SERVICES DE DIRECTION

Direction nationale d'interventions domaniales

RÉSUMÉ

Délégation de signature pour tout acte comptable.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFiP-RHO-22-1185 du 16/09/2022

L'administrateur général des Finances publiques de classe normale, Directeur de la Direction nationale d'interventions domaniales et comptable spécialisé du domaine

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de **M. Alain CAUMEIL** administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur de la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu le décret n° 2017-1827 du 28 décembre 2017 relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la Direction nationale d'interventions domaniales ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017 portant promotion et affectation d'administrateurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié précisant la compétence du comptable spécialisé du domaine, en matière de recettes et de dépenses de l'État.

ARRÊTE :

Article 1^{er}

M. Alexandre MICHAUD, administrateur des Finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de comptable spécialisé du domaine et de signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à cette fonction.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alexandre MICHAUD**, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **M. Christophe FLANDRIN** et **M^{me} Sylvie ALBANHAC**, inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à l'exercice des fonctions de comptable spécialisé du domaine.

Article 3

Délégations spéciales sont données à :

M^{me} Delphine LUGAND, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs à l'exécution du compte de commerce « opérations commerciales du domaine ».

M^{me} Déborah MOUKOURI, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs à l'exécution du compte de commerce « opérations commerciales du domaine ».

M^{me} Christelle LE ROUZIC, contrôleur principale des Finances publiques, **M^{me} Maria MARIE**, **M. Paul LABICHE** et **M. Richard REMBAULT**, contrôleurs des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs au paiement des dépenses du compte de commerce « opérations commerciales des domaines » en cas d'empêchement de **M^{me} Déborah MOUKOURI**.

M^{me} Lucia GAVAL, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs au secteur du recouvrement.

M. Patrice BLANCHARD, contrôleur principal des Finances publiques, **M. Michel FALLOURD**, **M. Gaël LE BRIS**, **M. Emmanuel PARIS**, **M. Gilles LAGAILLARDE** et **Mme Rkia FATACH**, contrôleurs des Finances publiques, **M^{me} Corinne CHAILLAT**, **M^{me} Solange OUN** et **M. Joël JACQUET**, agents administratifs principaux des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs au secteur du recouvrement, à l'exception des cessions d'objets mobiliers ou matériels, en cas d'empêchement de **M^{me} Lucia GAVAL**.

M^{me} Nathalie CLEMENT-QUILGARS et **M^{me} Catherine VERLHAC**, contrôleuses principales des Finances publiques ainsi que **M^{me} Christine PONDICQ**, contrôleur des Finances publiques, pour tous documents relatifs à l'exécution

des mouvements de fonds.

M. Wilfrid BAR, M^{me} Nathalie CLEMENT-QUILGARS et M. Bernard VANHELLEPUTTE, contrôleurs principaux des Finances publiques, ainsi que **M. Fabrice BOUCHER**, agent administratif des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs aux opérations de gestion de patrimoines privés.

M^{me} Delphine LUGAND, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs à la comptabilité et au recouvrement du produit de la cession des objets mobiliers ou matériels.

M^{me} Claire ROUSSEAU, contrôleuse principale des Finances publiques, **M^{me} Nadia MAZOUZI, M. José MARY et M. Lilian GILLI**, contrôleurs des Finances publiques, **M^{me} Sabrina DJERROUD**, agente administrative principale des Finances publiques, pour signer tous documents relatifs à la comptabilité et au recouvrement du produit de la cession des objets mobiliers ou matériels, en cas d'empêchement de **M^{me} Delphine LUGAND**.

Article 4

La présente délégation abroge la délégation de signature BOFIP-RHO-22-1185 du 16 septembre 2022 et sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques.

À SAINT-MAURICE, LE 2 OCTOBRE 2023

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

ALAIN CAUMEIL

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756